

COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 04 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 27/04/2022

Présents : Mrs GUILLAUME, PIREYRE, MASSON, NAPOLY, PODEVIN et Mmes PLOS, BARRAUD CLOUVEL, PAYSAC.

Excusés : Mr François PELLETIER a donné pouvoir à É. PIREYRE, Mme Florence PEYRON a donné pouvoir à J.É. NAPOLY.

Absente : Mme Diane DEBOAISNE

Secrétaire de séance : Céline CLOUVEL.

Approbation de la séance du 06 avril 2022

Le compte-rendu de la séance du 06 avril 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1-Nomenclature comptable M57

Monsieur le Maire fait part d'échanges avec le trésorier qui propose à la commune de mettre en place de manière anticipée au 1^{er} janvier 2023 la nouvelle nomenclature comptable M57 dont l'application sera obligatoire début 2024. La M57 harmonise les différentes nomenclatures comptables des collectivités locales (communes, départements, régions) en une seule commune à toutes ces entités. Les comptes administratifs et de gestion disparaîtront au profit du Compte Financier Unique (trésorerie et commune). Les communes de moins de 3500 habitants bénéficieront d'une nomenclature simplifiée. Un travail de partenariat avec l'éditeur de logiciels JVS est à prévoir. L'assemblée valide la proposition à l'unanimité.

2-Projet de festival

L'association la Belle Vue sollicite la commune à hauteur de 1000€ pour le festival de cirque, théâtre, musiques actuelles et traditionnelles sous chapiteau et sur scène extérieure qu'elle organise sur le territoire communal et qui se déroulera du 15 au 18 septembre 2022. Cette manifestation proposera une activité culturelle au profit des écoles et plusieurs spectacles sont prévus. La commune accompagne déjà de façon matérielle ce projet et a voté en 2022 une subvention annuelle de 300€ au profit de l'association, qui recevra également une participation financière de Billom communauté et du Conseil Départemental. Consciente de l'animation de proximité créée par cet évènement, l'assemblée décide à l'unanimité d'octroyer la somme demandée à la Belle Vue.

3-Journal municipal

Céline Clouvel fait le point sur la parution à venir du second journal municipal. Le tirage est prévu pour septembre en 350 exemplaires. C.Clouvel présente le devis de l'imprimerie CAVANAT pour un montant de 1 182 € H.T. (mise en page et impression). Les thématiques abordées seront le budget communal, les travaux et chantiers, l'école avec notamment l'approvisionnement de proximité de la cantine scolaire, les activités des associations et le retour sur les conférences et manifestations organisées autour du végétal, les actions de Billom communauté et un rappel de diverses réglementations à respecter.

Marc PODEVIN propose également de privilégier les réseaux sociaux pour la diffusion d'informations.

4-Marché de voirie

Neuf chemins sont concernés par ce premier lot d'appel d'offre : Emerat à Bessadet, Géhant, Les Plaines, Coissard, Maisonneuve, Amorce RD9 et RD301, les Baraques, Le Temple. La date limite de remise des offres est le 09 mai, pour un montant estimatif de 71 870 € H.T.

Les critères pris en compte seront le prix à 40% et la valeur technique à 60% (organisation et méthode à 20%, moyens à 20%, produits à 10%, hygiène et sécurité à 10%).

Les travaux pourraient se dérouler en fin d'été ou début automne. Ces travaux ouvrent droit à subventions : 10 204 € du Département (FIC), 21 561 € de l'État (DETR), 40 105 € restent à charge de la commune.

Monsieur le Maire a assisté à une réunion de cellule d'urgence en Préfecture et précise que dorénavant les coefficients d'actualisation des travaux se feront tous les mois. Il s'interroge dans ce cas sur le montant des subventions déjà attribuées en cas d'augmentation du coût des travaux.

5-Rencontre avec Auvergne Habitat

Auvergne Habitat a réalisé une étude concernant l'état des lieux et la demande en locatif sur la commune de Montmorin et Billom communauté. Ce travail a été présenté aux élus le 26 avril 2022.

Il ressort de cette étude que 11.20% de logements sont vacants sur le territoire communal et que respectivement les T3, T2 et T4 sont les plus recherchés.

En cas de partenariat avec les bailleurs sociaux, la collectivité doit mettre à disposition le foncier et réaliser les voiries et réseaux divers. Monsieur le Maire souhaite également rencontrer l'Ophis et rappelle qu'il faut compter environ trois ans pour mettre des logements sur le marché dans ce cadre. Cette solution n'apportera pas de réponse à court terme pour les problèmes d'effectifs de l'école.

6-Questions diverses

-Journée du patrimoine de pays le 26 juin 2022 au Temple des Robertins sur le thème « être et renaître » avec des ateliers de maître verrier et tailleur de pierres, organisée par le Pays d'Art et d'Histoire de Billom communauté.

-Spectacle « Fugacités » le 30 avril 2023 dans le cadre des Automnales, un rendez-vous est prévu jeudi 12 mai 2022 à 11h en mairie avec Jean-Denis PARIS, animateur culturel du Département.

-École : la pose d'un banc en bois avec armature métallique dans la cour est prévue (+ un autre pour le parvis de l'église).

Le congélateur de la cantine est hors service, un neuf a été commandé dans le cadre d'un programme d'acquisition de matériel de cuisine.

-L'archiviste a débuté sa mission, un ancien ordinateur a été mis à sa disposition.

-La traverse du Fournet sera inaugurée par le Président du Conseil Départemental le 12 mai à 14h30. S'ensuivra un pot à la mairie.

-Monsieur le Maire va demander à la SCIE de modifier l'horloge de l'éclairage public : de rallumer celui-ci à 6h du matin au lieu de 5h suite à l'augmentation du coût de l'électricité.

-Suite à la décharge sauvage de pneumatiques sur la Commune, l'évacuation de ceux-ci sera faite chez un professionnel et coûtera à la Commune : 260 € HT la tonne.

-Rappel à la population : dépôt de gerbe le dimanche 8 mai à 11h, commémoration ouverte au public et suivie d'un pot.

-Suite à l'annonce de pénurie de papier photocopieur, il n'y aura plus d'affichage des convocations du Conseil Municipal dans chaque village, seuls les comptes-rendus continueront d'être affichés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21 heures 00

Prochain conseil le 1^{er} juin 2022